

Formulaire de signalement d'un épisode de mortalité de mollusques

CONFIDENTIEL



Titulaire du permis :		Vétérinaire aquacole désigné (s'il y a lieu) :	
Plan d'eau (baie) :		Espèces cultivées sur le site :	
Installation aquacole autorisée d'un permis - N° MS <u>ou</u> IS :		Inventaire (en unités) selon les classes d'âge ou de taille sur le site :	
Date de la détection de l'épisode de mortalité :		Date de la transmission du rapport au chef des services vétérinaires :	
<p>En vertu du paragraphe 59(3) de la <i>Loi sur l'aquaculture</i>, qui réfère à l'article 2, <i>Définitions</i>, du <i>Règlement sur la santé et le bien-être des produits aquacoles</i> (2022-30), un « épisode de mortalité » s'entend, relativement à un site, d'une mort imprévue que qualifie d'événement de mortalité l'article 59 de la <i>Loi</i>. Pour ce qui est des mollusques, la définition d'un épisode précise que le taux de mortalité des stocks (individus) doit dépasser 15 % sur une période de douze mois. Bien que l'on puisse s'attendre à des épisodes de mortalité, tels qu'observés chez les naissains, ou après une tempête, un taux de mortalité qui dépasse 15 % pour l'ensemble du site doit faire l'objet d'un signalement. Conformément au paragraphe 5(2) du <i>Règlement</i>, un épisode de mortalité doit être signalé dans les vingt-quatre heures de sa détection. Les titulaires de permis doivent utiliser <u>ce formulaire</u>, qui peut être transmis au chef des services vétérinaires (CSV) par courriel : AQUA_CVO_CSV@gnb.ca.</p>			
1.	L'épisode de mortalité s'est-il déroulé sur une période de douze mois ou a-t-il été causé par un événement unique?	<input type="checkbox"/> Douze mois	<input type="checkbox"/> Événement unique
Indiquez le pourcentage de mortalité de la population de mollusques cultivés sur le site lié à l'épisode de mortalité :		_____ %	
2.	La cause de l'accroissement de la mortalité ou de l'épisode de mortalité a-t-elle été examinée par un vétérinaire ou un laboratoire de diagnostic?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Si vous avez coché OUI , indiquez à quelle cause la mortalité a été attribuée :			
Si vous avez coché NON , décrivez la cause présumée :			
3.	Des dangers pour la santé des mollusques ont-ils été détectés avant ou pendant l'épisode de mortalité?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Si des dangers pour la santé des mollusques figurant dans la Partie 1 ou la Partie 3 ont été soupçonnés ou détectés, un formulaire de signalement des dangers pour la santé des mollusques a-t-il été rempli et envoyé au CSV du MAAP?		<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> S.O. <input type="checkbox"/> NON
SIGNATURES			
En signant ci-dessous, vous confirmez que les renseignements fournis dans le présent rapport sont, à votre connaissance, exacts et complets.			
Titulaire du permis ou représentant:		Date :	
Vétérinaire aquacole désigné (s'il y a lieu):		Date :	